



ANNEXE AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE TARIFS GAZ DYNEFF - "MON CONTRAT SEREIN PRO"

OFFRE POUR LES PROFESSIONNELS : Durée 2 ans

Date émission de l'offre : 01/02/2024

Les prix H.T.T. du kWh sont fixes* sur toute la durée du contrat. Le prix de l'abonnement varie selon les coûts d'acheminement évoluant au 1er avril pour les termes de transport, et au 1er juillet pour les tarifs de distribution.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter notre société au 04.67.12.68.30 (coût d'un appel local selon opérateur) du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00, ou par courriel à l'adresse suivante : souscription@dyneff.fr

TARIFS DYNEFF	CONSUMMATION ANNUELLE	ABONNEMENT MENSUEL €		PRIX DU GAZ en centimes d'€ / kWh		
		HTT	TTC	Dyneff (HTT)	Dyneff (TTC)	
Base	< 1 MWh	8,92	9,33	8,42	12,07	
B0	> 1 et < 4 MWh	8,92	9,33	8,42	12,07	
B1 et B2i	Zone 1	> 4 MWh	23,77	25,61	5,99	9,16
	Zone 2		23,77	25,61	6,05	9,23
	Zone 3		23,77	28,07	6,11	9,30
	Zone 4		23,77	28,07	6,17	9,37
	Zone 5		23,77	28,07	6,23	9,44
	Zone 6		23,77	28,07	6,29	9,52

Tarifs calculés d'après les tarifs réglementés de gaz hors taxes en vigueur sur le mois en cours. Les zones tarifaires correspondantes à votre lieu de consommation sont identiques à celles des fournisseurs historiques. Le prix d'abonnement mensuel affiché correspond au prix standard. Ce prix est susceptible de varier en fonction du coût réel d'acheminement du gaz naturel au point de livraison dont le montant diffère selon votre tranche de consommation et situation géographique (commune d'habitation).

La TVA est de 5,5 % sur l'abonnement et de 20% sur la consommation de Gaz.

▶ LES PRIX DU GAZ

Ils dépendent de la classe de consommation et de la zone de consommation du client. Les prix du gaz TTC intègrent notamment la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) et la TVA.

▶ LE PRIX DE L'ABONNEMENT

Le prix TTC intègre notamment la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) - contribution proportionnelle au coût d'acheminement inclus dans votre abonnement participant au financement de droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels rattachés au régime des industries de l'énergie et la TVA.

* Hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature.

* Prix applicables uniquement dans le réseau GRDF

Date de fin de l'offre : Fin du mois en cours

